

Compte-rendu de la séance du 3 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 3 novembre à 18h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation et la présidence de Monsieur BERRARD Philippe, Maire.

Etaient présent-e-s : Mesdames Claire CHASTAN, Frédérique LECOINTE, Samira BERMOND, Pauline RICHON et Patricia VIOLET, Messieurs Philippe PATRY, Pascal KEINBORG et David BERNARD.

Etaient absent(e)s excusé(e)s :

Etait absent : Monsieur Timothée GAILLARD.

Secrétaire de Séance : Madame Claire CHASTAN

Approbation du PV de la séance précédente

Le PV de la séance du 6 octobre est approuvé à l'unanimité

Décision Modificative n° 1 - Budget Communal

Le Conseil municipal de la commune de Montjoux,

Sur le rapport et la proposition du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M 57

Vu la délibération n° 2025 – 10 du 14 avril 2025 adoptant le budget primitif pour l'exercice 2025;

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget principal,

Délibère et adopte la Décision Modificative n° 1 sur le budget principal comme suit :

Désignation	Sens Dépenses		Sens Recettes	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Crédits Ouverts	Crédits Réduits	Crédits Ouverts	Crédits Réduits
Chapitre 014 Article 739 2221	250 €			
Chapitre 68 Article 681	910 €			
Chapitre 011 Article 606 5		1 160 €		

Décision Modificative n° 2 - Budget Communal

Le Conseil municipal de la commune de Montjoux,

Sur le rapport et la proposition du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M 57

Vu la délibération n° 2025 – 10 du 14 avril 2025 adoptant le budget primitif pour l'exercice 2025;

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget principal,

Délibère et adopte la Décision Modificative n° 2 sur le budget principal comme suit :

Désignation	Sens Dépenses		Sens Recettes	
SECTION DE INVESTISSEMENT	Crédits Ouverts	Crédits Réduits	Crédits Ouverts	Crédits Réduits
Chapitre 010 Article 102 26	2 000 €			
Chapitre 21 Article 213 1		2 000 €		

Traverse du Pavillon - demande de subvention au Conseil Départemental de la Drôme

Monsieur le Maire rappelle le projet de travaux consistant à redessiner, sécuriser et embellir la traversée du hameau du Pavillon. Il présente le devis de l'entreprise BRAJA qui a chiffré l'aménagement complet à hauteur de 33 554 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE le projet de travaux ainsi décrit,

APPROUVE l'estimation financière de l'opération d'un montant total de 33 554 €

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental de la Drôme un financement de 60%, soit 20 132 €

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision,

Informations et questions diverses

Projet photovoltaïque au sol

Le Maire fait part d'un projet de centrale photovoltaïque au sol sur la parcelle de Monsieur Grosset au-dessus du hameau du Pavillon, versant sud de Chauvac. Ce projet de grande ampleur est rendu possible par le classement de cette parcelle en zone potentiellement équipable au sol, la Chambre d'Agriculture de la Drôme ayant validé ce classement en terrain non agricole.

Le projet porté à notre connaissance est initié par la société ENERCOOP qui en a envoyé une présentation assez complète, y compris les possibles retombées financières pour la commune.

ENERCOOP est en phase de négociation avec le propriétaire pour la signature d'un bail de 30 ans, et le projet s'il devait voir le jour prévoit une mise en service en 2029.

Outre la question de l'impact sur le paysage, d'autres points d'interrogations sont soulevés concernant l'accès, le traitement des eaux pluviales, etc.

S'agissant d'un projet entièrement sur des parcelles privées, la mairie n'aura un avis à donner que sur la demande de permis de construire, le cas échéant.

Gestion du Gué de Barjol

Les récents épisodes pluvieux intenses du mois d'octobre ont donné lieu à des crues du Lez avec formation d'embâcles au niveau du gué de Barjol. Obstrué et/ou submergé, le gué a été fermé ponctuellement plusieurs fois. Mais chaque fois, des habitants se permettent de ré ouvrir les barrières de leur propre chef et au mépris du danger.

La mort de deux personnes sur un passage à gué à Nyons le 30 octobre dernier, nous incite à redoubler de vigilance et de rigueur dans la procédure de fermeture du gué avant les crues et d'enlèvement des embâcles après les crues. A ce titre une réunion doit avoir lieu ce mercredi 5 novembre avec le SMBVL et ATTP, entreprise de travaux publics.

Séance levée à 20h00